



INFORMATION DE VOTRE MAIRE – 9 juillet 2026

Dans un souci de proximité et chaque fois que l'information et la situation l'exigeront, vous recevrez mes notes d'information par courriel.

Si vous n'avez pas reçu ce courriel sur votre boîte mail, envoyez votre adresse internet à mairie@gometzlaville.fr pour que nous puissions compléter notre fichier. Je vous en remercie.

Vous retrouverez les informations sur le site de Gometz la Ville et sur l'application Gometz la Ville à télécharger sur votre téléphone portable.

Une page Facebook dédiée aux informations municipales a été créée. Vous pouvez vous y connecter par le lien suivant : <https://www.facebook.com/MairieGometzLaVille>

Objet : Fermeture temporaire des bois et forêts au public – Risque incendie

Madame, Monsieur,

En raison des conditions météorologiques exceptionnelles et du risque très élevé d'incendie, Madame la Préfète de l'Essonne a pris un arrêté préfectoral portant restrictions temporaires pour la prévention et la protection des forêts contre l'incendie.

À compter du 7 juillet et jusqu'au 15 juillet 2026 inclus, l'accès du public est interdit dans l'ensemble des bois et forêts concernés (voir site <https://cartes.gouv.fr/explorer-les-cartes/>, en activant la couche carte forestière) ainsi que sur les routes forestières, les sentiers de randonnée et à l'intérieur des parcelles forestières situés sur le territoire communal. Sont concernées sur notre commune tous les chemins donnant ou traversant :

- Le Domaine forestier de Ragnant au niveau de la Gruerie, de la Folie Rigault et de Ragonant
- Le bois de Saint Jean de Beauregard
- Le massif arboré de la voie Bertin - Véloscénie

Cette mesure a pour objectif de prévenir tout départ de feu et de protéger les personnes, les biens et le patrimoine naturel.

Des dérogations demeurent applicables pour les services de secours, les forces de l'ordre, les gestionnaires et exploitants autorisés ainsi que les propriétaires ou occupants des parcelles concernées, conformément à l'arrêté préfectoral.

Nous vous remercions de respecter strictement ces dispositions et de faire preuve de la plus grande vigilance.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Votre Maire,
Edwige HUOT-MARCHAND

